

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 DE L'EPIC NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mercredi 29 mai 2024 à 16h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 30 avril 2024.

Présent(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Patrick FRANCOIS, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, Mme Isabelle MASSEBEUF (Suppléante de M. Gilbert MOULIN), M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Fabrice LARUE, M. Pierre MAISONNAT, M. Grégory MAZET, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD,
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Christian MASSOLA.

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, M. Michel VILLEMAGNE, M. Brice THIBAUD, M. Frédéric JACOUTON, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 32

- o Pour : 32
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

Vu, le Code général des collectivités territoriales ;

Vu, le plan comptable M57 ;

Vu, les statuts du Syndicat Mixte de Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023, incluant notamment la création de la Régie autonome et le transfert de la compétence industrielle et commerciale de l'EPIC Numérian à la Régie autonome de Numérian au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu, les exercices antérieurs de l'EPIC Numérian, et notamment les exercices 2022 et 2023 ;

L'assemblée délibérante réunit sous la présidence de Jérôme BERNARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice administratif et le compte de gestion de 2023.

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : **45 378.93€**
- Un excédent reporté de : **525 791.59€**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **480 412.66€**

- Un excédent d'investissement de : **94 409.81€**
- Un déficit des restes à réaliser de : **54 280.29€**
Soit un excédent de financement de : **40 129.52€**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : **480 412.66€**
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **0€**
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **480 412.66€**
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **Excédent de 94 409.81€**

Enfin, il est proposé de transférer le résultat de l'ancien EPIC Numérian au compte du budget annexe « Régie Autonome de Numérian ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 tel que consigné ci-dessus.**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 29 mai 2024,

Le Président,



Jérôme BERNARD